



**CONTRAT – Brebis**  
Du 20 janvier au 4 aout 2023

<p><b>LA PRODUCTRICE</b> Nom : Anissa QUEMENEUR Adresse : 4 Le Thénol 44460 FEGREAC Téléphone : 06 95 48 68 04 Courriel : laiguilleconsoude@protonmail.com</p>	<p><b>L'ADHÉRENT</b> Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....</p>
--	---

La productrice déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers la productrice. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production.

1. L'adhérent qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon.
2. Résiliation Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une demande de résiliation peut être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.
3. Information productrice installée depuis Juillet 2021 sur une ferme d'une trentaine d'hectares, j'éleve 60 brebis pour leur lait que je transforme en fromage. Les agneaux sont élevés sous les mères jusqu'au sevrage, puis engraisés à l'herbe sur mes pâturages. La conversion en Agriculture biologique est effective depuis le mois d'avril 2022. Le consommateur ramène à chaque distribution les pots donnés à la 1ère distribution, qui ne seront ainsi consignés que la 1<sup>ère</sup> fois.

4. Distribution. Les distributions ont lieu le vendredi de 18h00 à 19h00 au local situé 6 rue de la Maillardais à REDON. Distributions les 20/1, 3 et 17/02, 3 - 17/02, 14-28/04, 12\_28/05, 9-23/06, 7-21/07, 4/08.

5. Règlement : Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation sur toute la durée de la saison. L'adhérent réglera la totalité de la somme due pour l'année à la productrice au moment de la signature du contrat signé. Les chèques et le contrat seront confiés à la référent productrice mentionnée en bas de page. Le règlement peut se faire en plusieurs chèques que la productrice encaissera avec un délai d'un mois minimum entre chaque chèque. Les chèques seront remis à l'ordre d' Anissa QUEMENEUR

fait à : ..... le Fait à : ..... le

SIGNATURE :

Référente productrice: Jeanne Rivalland courriel: rivajeanne@gmail.com

Descriptif produit	Poids	Quantité	Saveur	Prix unitaire	Total
Rond affiné		.....		3.40 €	.....€
Rond frais		.....		3.40 €	.....€
Petit rond aromatisé (polvre, ail, fines herbes ou saveur indienne)		.....		3.70 €	.....€
Yaourt nature Consigne pot	400 g	.....		3.10€ 0.60 €	.....€
Yaourt abricot ou framboise Consigne pot	400 g	.....		3.60 € 0.60 €	.....€
Fromage à tartiner Consigne pot	100 g	.....		2.10 € 0.30 €	.....€
Fromage blanc	400 g	.....		4 €	..... €
			Total/semaine	.....	..... €
			Nombre de semaine		15
			Total dt0 (1)	.....	..... €
panier surprise: tomme ou carré du soleil ( type feta)				5.50€	..... €
Disponibilité de plus à Aout seulement sans affinage			Nombre de semaine		12
			total dt0 (2)		.....€
			total final (1+2)		.....€
Nombre de chèques	Montant de chaque chèque		Montant total = Montant dt0		
.....	.....		.....€		